

Le lundi 25 mai deux mille vingt à vingt heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Vains proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt se sont réunis dans la salle des conseils de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT du Code des Communes.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames: JUGAN Nathalie, POULET Sandrine, SAVARY Chantal, TETREL Guylène, Chantal THEAULT, Mrs, CARNET Jean Philippe, DEBON Anthony, DEVILLE Olivier, DOUBLET Thierry, FAGUAIS François, LECHARTIER Sébastien, LEMOINE Vincent, RENOUF Pascal, STRUGALA Philippe, TIMONNIER Gillian, dans leur fonction de conseillers municipaux.

Monsieur Olivier DEVILLE, demande à la doyenne d'âge, Chantal SAVARY de bien vouloir assurer la présidence de séance.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Monsieur CARNET Jean Philippe et a nommé deux assesseurs : Madame MANNEHEUT Marie-Jo et Monsieur MOREL René.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	p	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	p	THEAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	p	TIMONNIER Gillian	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Jean Philippe CARNET

Nombre de membres en exercice : 15

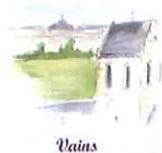
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Convocation : 20/05/2020 Affichage : 20/05/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. ÉLECTION DU MAIRE Délibération 20200525-01 :**

Sont candidats : M. DEVILLE Olivier

Le Président a donné lecture des articles L.122-4, L.122-5 et L. 122-8 du Code des Communes, a invité le conseil à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des Communes.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc au secrétaire qui les a remis aux assesseurs.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
M. DEVILLE Olivier	15
BLANC	0

M. DEVILLE Olivier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. DEVILLE Olivier remercie Madame Chantal SAVARY d'avoir procédé à la Présidence de séance de l'élection du Maire et propose de poursuivre l'ordre du jour.

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité

2. DETERMINATION DU NOMBRE MAXIMUM D'ADJOINTS A ELIRE Délibération 20200525-02 :

Monsieur le Maire propose de maintenir à 3 le nombre des adjoints à élire

SUFFRAGES EXPRIMES					
POUR	15	CONTRE		ABSTENTION	

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité



3. ÉLECTION DU 1ER ADJOINT Délibération 20200525-03 :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 1^{er} adjoint

Sont candidats : Mme THEAULT Chantal

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
Mme THEAULT Chantal	15
BLANC	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité

4. ÉLECTION DU 2^{ème} ADJOINT Délibération 20200525-04 :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} adjoint :

Sont candidats : Mme POULET Sandrine

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
Mme POULET Sandrine	15
BLANC	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:	15

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page

Le Maire

Olivier DEVILLE

5. ÉLECTION DU 3^{ème} ADJOINT Délibération 20200525-05 :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} adjoint :

Sont candidats : M. FAGUAIS François

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
M. FAGUAIS François	15
BLANC	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité

6. DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Délibération 20200525-06 :

Monsieur Le Maire informe qu'après 12 ans passé au sein de l'agglomération il souhaiterait laisser sa place. En conséquence il revient au Conseil Municipal de désigner son représentant :

Sont candidats : Mme POULET Sandrine et Mme THEAULT Chantal

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral (à déduire)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
Mme THEAULT Chantal	8
Mme POULET Sandrine	7
BLANC	0

Mme THEAULT Chantal est désignée représentante à la communauté de d'agglomération.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25/05/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 202

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Cette délibération mise aux voix est approuvée à l'unanimité

La présente séance contient 06 délibérations numérotées **20200525-01** à **20200525-06**

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Gylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	

Fait à Vains, le 26/05/2020

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie

